

DACP

REF : DACP2015065

Signataire : MC/ED

Séance du Conseil Municipal du 17/12/2015

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Dotation Politique de la Ville pour l'année 2015. Approbation définitive des opérations et du montant de la subvention. Approbation de la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune. Approbation du plan de financement et autorisation de signature.

EXPOSE :

La Dotation Politique de la Ville (DPV) créée par l'article 107 de la loi de finances pour l'année 2015, succédant à la Dotation de Développement Urbain (DDU - créée par la loi de finances pour 2009) est attribuée à la ville d'Aubervilliers pour 2015.

En effet, Aubervilliers répondant aux critères d'éligibilité de la DPV, la préfecture de Seine Saint Denis a informé la collectivité, consécutivement aux dossiers déposés par la Ville et à la délibération n°237 du 17 septembre 2015, que cette dernière percevra 1 000 000,00 € au titre cette subvention, contre 1 000 684,70 € sollicités, en vue de participer au financement des 6 opérations suivantes :

- Acquisition des terrains d'assiette pour la construction du 6^{ème} collège de la ville pour un montant de 710 789 € ;
- Création d'un pôle santé-solidarité : un montant de 146 326 € ;
- Travaux de rénovation des Laboratoires d'Aubervilliers pour un montant de 64 085 € ;
- Travaux de réaménagement du Centre Dramatique National « Théâtre de la Commune » concernant le pavillon du square pour un montant de 32 800 € ;
- Acquisition d'un bus santé pour un montant de 10 320 € ;
- Rénovation partielle du centre aéré George Sand à Piscop pour un montant de 35 680 €.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver la répartition de la DPV sur les six opérations susvisées pour un montant total d'un million d'euros (1 000 000 €) ;
- Approuver le plan de financement définitif tel qu'annexé au présent rapport ;
- Autoriser le Maire à signer la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 36

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le 17 Décembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 Décembre 2015, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mmes GRARE Laurence, MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME Akoua Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI Mohamed, LE HYARIC Patrick, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, Mmes MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nouredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, M. SANON Guillaume, Mme YONNET Evelyne, MM. LOGRE Benoît, RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. ZAIRI Rachid, Mme LENZI Ling, Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,****

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme VALLY Sophie
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme DUCATTEAU Sylvie	Représentée par :	Mme CHERET Magali
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	Mme YONNET Evelyne
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
Mme VIGEANT Claire	Représentée par :	M. LOGRE Benoît
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme ALVES Presilya

Mme LENOURY Nadia représentée par M. BIDAL Damien à partir de la question n° 332

Mme LENZI Ling partie à la question n°369

M. RUER Marc arrivé à partir de la question n°357

Absents : MM AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves

Secrétaires de séance : Mmes PEJOUX Claudine, FAGARD Alice

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2015065

Signataire : MC/ED

OBJET : Dotation Politique de la Ville pour l'année 2015. Approbation définitive des opérations et du montant de la subvention. Approbation de la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune. Approbation du plan de financement et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note d'information interministérielle NOR : INTB1411991N du 23 mai 2014 arrêtant la liste des communes éligibles à la dotation de développement urbain pour 2014 et le montant de l'enveloppe départementale attribuée aux communes éligibles du département de 16 247 829 € en 2014,

Vu la délibération n°237 du 17 septembre 2015 du Conseil Municipal relative à la « *Dotation Politique de la Ville pour l'année 2015.*

Vu le budget communal,

Considérant que la ville d'Aubervilliers est éligible à la Dotation Politique de la Ville (DPV) qui remplace la Dotation de Développement Urbain (DDU),

Considérant que la Préfecture de la Seine-Saint-Denis a décidé d'octroyer la somme de 1 000 000 € (un million d'euros) à la ville d'Aubervilliers pour l'année 2015 au titre de la DPV,

Considérant que la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune règle les modalités, notamment, relatives au paiement de cette aide financière.

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE la répartition financière de la Dotation Politique de la Ville (DPV) sur les six opérations suivantes pour un montant total d'un million d'euros (1 000 000 €) :

- Acquisition des terrains d'assiette pour la construction du 6^{ème} collège de la ville pour un montant de 710 789 €;
- Création d'un pôle santé-solidarité pour un montant de 146 326 € ;
- Travaux de rénovation des Laboratoires d'Aubervilliers pour un montant de 64 085 € ;

- Travaux de réaménagement du Centre Dramatique National « Théâtre de la Commune » concernant le pavillon du square pour un montant de 32 800 € ;
- Acquisition d'un bus santé pour un montant de 10 320 € ;
- Rénovation partielle du centre aéré George Sand à Piscop pour un montant de 35 680 €.

APPROUVE le nouveau plan de financement des opérations tel qu'annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer la convention entre la Préfecture de la Seine-Saint-Denis et la Commune qui règle, notamment, les modalités de versement de la subvention, ainsi que tout autre document se rapportant à l'exécution de cette aide financière.

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG




Reçu en préfecture le : 18/12/2015
Publié le : 18/12/2015
Certifié exécutoire le 18/12/2015

L'adjoint délégué

Maria MERCADER Y PUIG


